

Rapport n°10 : Assises de la vie étudiante : demande de subvention

Rapporteur (s) :	Catherine Baumont - Présidente du CAC Thibaut Steinmetz - Vice-Président en charge de la vie étudiante
Service – personnel référent	Stéphanie Thomas - Service Formation, Recherche et Innovation
Séance du Conseil d'administration	14 mars 2018

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

Les premières Assises de la vie étudiante Bourgogne - Franche-Comté se tiendront le mardi 3 avril 2018 à Besançon sur le Campus de la Bouloie – UFR Sciences Juridiques, Economiques, Politiques et de Gestion (SJEPG).

Cet évènement réunira jusqu'à 500 participants, étudiants, mais également des personnels des établissements ainsi que des partenaires. Evènement important de la politique régionale de la vie étudiante, ce projet s'inscrit dans le schéma directeur de la vie étudiante (SVDE). Il appartient à chaque établissement d'inscrire ses étudiants et son personnel, conformément à une orientation du conseil des membres.

Objectifs :

- s'approprier et développer le SDVE par tous les acteurs,
- fédérer les étudiants & les autres acteurs de la vie étudiante à l'échelle d'UBFC,
- mutualiser les bonnes pratiques,
- créer un sentiment d'appartenance à UBFC.

Des indicateurs de suivi seront mis en place :

- création d'actes des assises,
- renouvellement des Assises sous 2 ans,
- nombre de fiches actions rédigées à l'issue de la manifestation.

Budget :

Le coût de l'opération est estimé à 15 000 € (7 bus, communication de l'évènement, logistique et restauration).

Une subvention de 7 000 € est demandée à la Région dans le cadre des actions « Vie étudiante ».

Une subvention de 1 000 € est demandée au Grand Besançon, l'événement se déroulant sur le campus de la Bouloie à Besançon.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir autoriser le Président d'UBFC à solliciter des subventions auprès du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (7 000€) et de l'agglomération du Grand Besançon (1 000€).